

Décharge 2015: Agence européenne pour l'environnement (AEE)

2016/2166(DEC) - 27/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1663 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2015.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note avec satisfaction que le comité de gestion de l'Agence a adopté des règles internes sur les lanceurs d'alerte en décembre 2016. L'Agence est invitée à faire rapport à l'autorité de décharge sur la mise en œuvre des règles relatives aux lanceurs d'alerte.

Cependant, le Parlement constate avec inquiétude que l'Agence n'a pris aucune initiative spécifique afin de créer ou améliorer la transparence s'agissant des contacts avec les lobbyistes.